

- PASS TRANSPORTS -

Titre		Prix	Période	Destinataires	Validité	
					Voyages	Lignes
Ticket Unité	En vente dans les cars et auprès des transporteurs	1,50 €	Unité	Tout Public	1 trajet avec correspondance	Toutes lignes
Abonnement Mensuel	L'utilisateur doit renseigner le formulaire d'abonnement et le transmettre au Conseil Général qui lui délivre gratuitement une carte nominative annuelle. L'utilisateur doit ensuite s'acquitter des mensualités auprès du transporteur qui lui délivre un coupon mensuel.	25 €	Mois	Tout Public	Trajets illimités avec correspondances du lundi au dimanche	Toutes lignes
Abonnement Annuel -25 ans	L'utilisateur doit renseigner le formulaire d'abonnement et le transmettre au Conseil Général qui lui délivre une carte nominative annuelle. L'utilisateur doit s'acquitter de l'annuité auprès du transporteur.	150 €	Année	Jeunes de -25 ans	Trajets illimités avec correspondances du lundi au dimanche	Toutes lignes
Abonnement Annuel Scolaire Demi-Pensionnaires	Peuvent y prétendre les élèves qui respectent leur carte de sectorisation des transports scolaires.	105 €	Année	DP ayant droit	Trajets sans correspondances du lundi au dimanche du 1er septembre au 31 août (période scolaire + vacances scolaires)	1 ligne
Abonnement Annuel Scolaire Internes	Peuvent y prétendre les élèves qui respectent leur carte de sectorisation des transports scolaires.	75 €	Année	Internes ayant droit	Trajets sans correspondances du 1er septembre au 31 août Période scolaire : Lundi matin/Mercredi midi/Jeu di matin/Vendredi soir et Vacances scolaires : du lundi au dimanche	1 ligne

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les formulaires d'abonnement peuvent être retirés auprès du Service des Transports, des transporteurs et sont téléchargeables sur le site **cantal.fr**
- Frais de duplicata : en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte, une demande de duplicata doit être faite auprès du transporteur moyennant une participation de 7 €.
- Un ticket mensuel perdu ne sera pas remplacé.
- Un abonnement est dû dans sa totalité et ne sera en aucun cas proratisé.
- Les abonnements annuels feront l'objet d'une seule facturation (facture éditée par le Conseil Général et paiement auprès du transporteur)